



# SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

## SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

### QUESTION N°2

#### ADMINISTRATION GENERALE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SMLA

RAPPORTEUR : Gérard WYCKAERT

---

L'article L 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

En application de l'article L 5711 (titre 1 – livre 7) et de l'article 2511.1 du chapitre 1 du titre 1 du livre 2, ces dispositions sont également applicables aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales comprenant une commune de plus de 3 500 habitants.

Vous trouverez ci-jointe la proposition du règlement intérieur du Syndicat Mixte Lys Audomarois.

A cet effet, et après avis des membres du Bureau, les membres du Comité Syndical ont, à l'unanimité des voix, :

- Adopté le contenu de ce règlement,
- Autorisé le Président à signer le règlement intérieur

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le  
8 AVR. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Gérard Wyckaert

Rendu(e) exécutoire  
Le 18/04/2023  
Le Président,

## SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 7 avril 2023.

### ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, MARQUANT Francis, délégués titulaires
- Madame BAUDEQUIN Odile, déléguée suppléante
- Messieurs OBOEUF Gérard, VASSEUR Jean-Paul délégué suppléant

### DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé
- Monsieur BEN AMOR, a donné pouvoir à Christophe Cornette
- Madame BOIDIN Véronique, a donné pouvoir à Madame SEILLIER Christine
- Monsieur BOULET Michel excusé et remplacé par Monsieur OBOEUF Gérard
- Madame CANARD Céline Marie, a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël
- Monsieur CAINNE Louis, a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie
- Monsieur CORDIER André, excusé
- Monsieur Franck DUPONT excusé et remplacé par Monsieur Jean Paul Vasseur,
- Monsieur DENIS Laurent, a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick,
- Monsieur DUPONT Franck, excusé
- Monsieur LEROY Christian, excusé
- Monsieur MEQUIGNON Alain, a donné pouvoir à Madame VASSEUR Françoise
- Monsieur PRUVOST Mathieu, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur TELLIER Alain, excusé et remplacé par Madame BAUDEQUIN Odile

REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023